

## COMMISSION SPORTIVE ET D'ORGANISATION CSO – PV DE LA REUNION N° 9/2019 REUNION NATIONALE JEUDI 21 NOVEMBRE AU SIEGE DE LA FFA

**Présidence** Alain TALARMIN

**Présents** Eric ALBERT, Daniel ARCUSET, Daniel AUBRY, Christophe CAMUS, Jean CLIENTI, Didier FEUILLOELY, Frantz FRANCILLONNE, Pierre FRITEYRE, Robert GIRAUD, Alain GOUGUET, Christian HERBAUT, Michel MAHE, Jean Claude REGNAULD

**Excusé** Philippe LEYNIER

- Début de la réunion : 17h30 -

Avant de débiter cette réunion, je voudrais que nous ayons une pensée pour Jean-Paul BOURDON, passionné et transmetteur à la jeunesse de sa passion pour l'Athlétisme. DTN FFA des jeunes et spécialiste des Epreuves Combinées.

### CIRCULAIRES FFA

- **Circulaire n° 45** : Calendrier des procédures de qualifications pour les compétitions nationales gérées par la CSO (période hivernale 2020) : [https://www.athle.fr/fichiers/a3/2019/CIRC45\\_20190920.pdf](https://www.athle.fr/fichiers/a3/2019/CIRC45_20190920.pdf)
- **Circulaire n° 48** ; Informations sur les qualifications aux Championnats de France de Cross-Country 2020 : [https://www.athle.fr/fichiers/a3/2019/CIRC48\\_20191015.pdf](https://www.athle.fr/fichiers/a3/2019/CIRC48_20191015.pdf)
- **Circulaire n° 49** Appel à Candidature pour l'organisation des Championnats 2020 : [https://www.athle.fr/fichiers/a3/2019/CIRC49\\_20191022.pdf](https://www.athle.fr/fichiers/a3/2019/CIRC49_20191022.pdf)
- **Circulaire n° 50** : Championnats de France des clubs Composition des divisions et poules : [https://www.athle.fr/fichiers/a3/2019/CIRC50\\_20191022.pdf](https://www.athle.fr/fichiers/a3/2019/CIRC50_20191022.pdf)
- **Circulaire n° 52** : Formulaire de candidature des Meetings estivaux 2020 : [https://www.athle.fr/fichiers/a3/2019/CIRC52\\_20191108.pdf](https://www.athle.fr/fichiers/a3/2019/CIRC52_20191108.pdf)
- U 20 : 16 participants

### RETOUR SUR LES INTERCLUBS CA-JU-ES DU 20 OCTOBRE 2019

#### Procès-Verbal des OTN

#### Interclubs CA JU ES Nationaux à Dijon

La compétition avait été bien préparée en amont par les organisateurs (le Dijon UC, le Comité de Côte d'Or, la Ligue Bourgogne - Franche-Comté), le Délégué de la CSO, le Directeur de Compétition et le Directeur Réunion.

**Courses** : pour les épreuves de marche, compte-tenu de la présence simultanée de Cadets, Juniors, Espoirs et, en raison de l'absence de précisions dans le règlement de la compétition, il a été décidé d'appliquer, conformément à la règle 230.7c, une zone de pénalité d'une durée de 30 secondes, après qu'un athlète ait reçu trois cartons de trois juges différents. La CSO fait

remarquer que l'animation de la compétition n'était pas à la hauteur de l'événement ; aucune information sur le classement des interclubs tout au long de la journée.

### **Interclubs CA JU ES Promotion à Saint-Renan**

Excellent accueil comme d'habitude du club local, l'Iroise Athlétisme. Stade bien préparé. Personnel en nombre et compétent, au matériel et pour la mise en place des haies et des barrières de steeple. Démarrage avec quelques minutes de retard par la marche (réglage chrono électrique, mise en place du jury, etc.) retard vite rattrapé.

Dans les concours, il a fallu faire par moments quelques rappels à la sécurité à des accompagnateurs (coachs, athlètes copains...) en particulier au niveau du poids et du javelot. Petit accident sans gravité lors de l'échauffement du poids F.

Beaucoup d'athlètes (et de coachs) ne sont pas au courant de la réglementation concernant les zones de passage du 4 x 200 m à savoir 30 m et non 20 m comme en salle. Il semble même que lors des tours régionaux certains juges arbitres aient appliqué la réglementation en salle ou celle du medley court !

**Article 1101.1 page 47 :** « pour la division Promotion... : 2 épreuves dans le groupe sprint...etc. Il faudrait ajouter « 2 épreuves différentes dans le groupe... etc. Dans le tableau de composition des relais page 10, pour le 4 x 200 m de l'interclub CA/JU/ES il est noté 1 étranger ou muté alors que dans l'interclub lui-même on a le droit à maximum 2 mutés ou étrangers (article 1105.4. Donc il serait plus cohérent d'avoir aussi au maxi 2 mutés/ou étrangers dans le 4 x 200 m de l'interclub CA/JU/ES.

### **Rapport du délégué technique à Saint-Renan**

Bonne organisation du club de l'Iroise Athlétisme sur un stade adapté à ce type de compétition même si les aires de sauts horizontaux sont proches des secteurs de lancers du marteau et du disque.

Les officiels ne sont pas toujours suffisamment vigilants sur ces points de sécurité. Il serait bon de ne tolérer sur le terrain que les personnes réellement concernées par le concours. Certains entraîneurs sont très « envahissants ».

Seul réel problème : la gestion des officiels que les clubs doivent fournir. Certains clubs ne proposent pas de juge lors de l'engagement des athlètes et il est très difficile de préparer un jury cohérent et surtout de prévoir en amont les pénalités de 750 points pour absence de juge.

Le directeur de réunion étant également juge-arbitre général (ce qui est déjà anormal), la composition définitive du jury n'a été communiquée au secrétariat qu'à 16h00, ce qui s'avère compliqué pour ajouter les juges engagés le matin.

- De plus, certains ne jouent pas le jeu en étant uniquement juges de marche, ce qui est contraire à l'esprit des interclubs. En ce cas, les pénalités doivent s'appliquer.

## **RETOUR DE L'ENQUETE SUR L'EQUIP'ATHLE CADET, LA COUPE DE FRANCE ET LES COMPETITIONS AUTOMNALES**

Cette enquête fait suite à la réunion de la CSO Nationale de septembre. Plus de 350 réponses des clubs de tous niveaux.

Le challenge Equip'Athlé Cadet ne semble pas attirer la grande majorité des clubs.

En remplacement, l'enquête proposait l'organisation d'un autre type de compétition réservé aux Cadets. D'après les réponses, celle-ci ne semble pas majoritairement intéresser les clubs qui sont plus axés sur un Interclubs comme cette année CA JU ES ou sur des Interclubs mixtes.

Le Bureau Fédéral du 13/11 s'est montré unanimement favorable à réserver les critères et relais mixtes aux clubs de Nationale 2 et en dessous, dès 2020.

La CSO se positionne majoritairement pour que les critères et relais mixtes ne soient réservés qu'aux clubs de Nationale 2 et en dessous. La question sera posée à la CNM pour connaître sa position pour le relais marche.

Trop de compétitions en automne pour se qualifier sur des phases nationales ; les clubs demandent à regrouper ces compétitions qualificatives sur une seule journée pour diminuer les coûts de déplacement. Daniel ARCUSET a informé des réponses à cette enquête au Bureau Fédéral du 13 novembre au nom de la CSO.

Le BF a voté à l'unanimité de proposer au CD FFA du 22/11 la suppression de la Finale Nationale Equipe Athlé Cadets sans remplacement par un autre type de compétition dès 2020.

### **POINT SUR LES REUNIONS PREPARATOIRES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 2020**

DANIEL ARCUSET rappelle les modalités précisées aux Règlements intérieurs de la FFA de la constitution des jurys des compétitions nationales et des rôles respectifs de la CSO et de la COT ainsi que le rôle dévolu à la CSO et relation avec les services fédéraux et les COL. Il le précisera pour la CSO lors du CD FFA du 22/11 prochain.

### **Championnats de France des Epreuves Combinées et de Marche en salle à Lyon les 1<sup>er</sup> et 2 février 2020**

*Horaires : validés lors de la réunion du 14 novembre avec le Comité du Rhône ; ils seront mis en ligne prochainement sur le site FFA.*

#### **Pré Jury**

OTN	André OLIVE
Directeur de Réunion	Jean-Michel LEGRAND
Délégués CSO FFA	Frédéric COSENTINO / Michel MOREL
Juges Arbitres	Pierre GUILLON / Jean-Claude MARIE
Juge Arbitre Marche	Jean Louis LAFLEUR
Chrono électrique	Didier PERETTI
Expert Logica	Hervé JACQUOT
Logica Secrétariat	Chantal FERRARI / Martine GUILLON

### **Championnats de France U 23 et Nationaux en salle à Saint-Brieuc les 8 et 9 février 2020**

***Horaires** : nous l'avons appris récemment ; les travaux demandés pour séparer les couloirs de longueur et de triple ne seront pas entrepris avant la fin de la saison en salle. Ce qui va poser problème pour les Championnats de France Espoirs et Nationaux de début Février. Les horaires seront proposés de façon à pouvoir faire ces différents concours sans préjudice pour nos athlètes.*

### **Pré Jury**

OTN	Daniel JOSIEN
Directeur de Réunion	Marie Pierre TOUDRET
Délégué CSO FFA	Jean CLIENTI
Juge Arbitre Espoirs	Serge RIGOT (ACRLPP)
Juge Arbitre Nationaux	Gilbert LE FLOCH (TGA)
Juge Arbitre départ	Jean Pierre GAUDIN (HBA)
Starters	Remi HOMMETTE, Joel TANNE (SB)
	Albert KERMARREC / Corentin BUISSON,
Centrale de faux départ	Mathieu BERTIN + CSO LBA
Chrono électrique	Patrick LE GALL / Aurélie COROUGE+ CSO
Expert Logica	Philippe LAFOURCADE (CSO FFA)
Logica / Secrétariat	Jean Claude HERRY (IA) / Lydie
Dossards / Chambre d'Appel	Christian HERBAUT
Médecin	Roland TILLY (LTA)

### **Championnats de France des Lancers Longs à Salon de Provence les 15 et 16 février 2020**

**Horaires** : en ligne sur le site FFA <https://www.athle.fr/pdf/horaires/salon2020.pdf>

### **Pré Jury**

OTN	Bénédicte ROZE
Directeur de Réunion	Elise AYME
Délégué CSO FFA	Frédéric COSENTINO
Juges Arbitres	Jean François FAMBON ou Florent VELAY
Expert Logica	Eric ALBERT
Logica / Secrétariat	Isabelle ARMAND
Délégué Anti dopage	Jean Luc DAGOUMEL

### **Championnats de France U 18 et U 20 en salle à Miramas les 22 et 23 février 2020**

**Horaires** : en cours de validation.

### **Pré Jury**

OTN	Pierre OLIVE / Robert HURTES
Directeur de Réunion	Jean-François ROUILLE
Directeur de Compétition	Christophe CAMUS
Délégué CSO FFA	Daniel AUBRY / Robert GIRAUD
Juges Arbitres	Roger ANGELINI / Jean-François FAMBON
Chrono électrique	MATSPORT + locaux
Expert Logica	Hervé JACQUOT
Logica / Secrétariat	Isabelle ARMAND

## Championnats de France Elite en Salle à Liévin les 29 février et 1<sup>er</sup> mars 2020

A ce jour, nous n'avons pas d'informations sur cette organisation. Didier FEUILLOLEY va proposer les horaires au service compétitions et à la DTN prochainement.

### Pré Jury

OTN	André KERVEILLANT / Daniel BUZZI
Directeur de Réunion	Christian HERBAUT
Délégué CSO FFA	Didier FEUILLOLEY / Michel MAHE (adj)
Expert Logica	Hervé JACQUOT (CSO FFA)

## Championnats de France 10 000M à Pacé le 11 avril 2020

### Horaires :

Horaires	Epreuves
10 h 45	Durée 30mn CAF/U18
11 h 30	Durée 30mn CAM/U18
16 h 30	Finale Master Hommes
17 h 30	Finale JUF/U20 ; ESF/U23 ; SEF & Master Femmes
18 h 30	Finale A JUM/U20; ESM/U23; SEM
19 h 30	Course B Hommes
20 h 30	Course B Femmes ou Course C Hommes

### Pré Jury

Délégué CSO FFA	Alain TALARMIN
Directeur de Réunion	René MOREAU
Juge Arbitre	Marcel JOANNIC
Chrono électrique	Mathieu BERTIN
Logica / Secrétariat	Isabelle LEFRENE

## DESIGNATION DES DELEGUES CSO POUR LES POULES FINALES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

POULES	LIEUX	OTN
ELITE 1	Montreuil-sous-Bois	Patricia ZUGER
ELITE 2	Cergy-Pontoise	Jean Marcel MARTIN
N1A Poule A	Reims	André KERVEILLANT
N1B Poule B	Tours	Frédéric DAILLE
N1B Poule A	Le Plessis-Robinson	Daniel AVIGNON
N1B Poule B	Angers	Marie Anne GORICHON DIAS
N1B Poule C	Sarreguemines	Jean Luc URBAIN
N1B Poule D	Montélimar	Bénédicte ROZE

**NB :** pour ne pas se retrouver dans la même situation qu'en 2019, le Bureau Fédéral du 13/11 a décidé, à l'unanimité, qu'il n'y aura aucune compensation dans le cas où certains athlètes seraient sélectionnés en équipe de France sur le week-end du 1<sup>er</sup> tour des championnats de France des clubs 2020 ; le Bureau Fédéral, tout en maintenant les totaux minimum à atteindre, a ainsi décidé qu'il n'y aurait pas de pénalités pour le second tour, si ces totaux ne sont pas atteints **en comptant sur l'esprit sportif des clubs pour participer de bonne foi en procédant aux remplacements nécessaires sur ce premier tour qui reste obligatoire.**

## **ROLE DU DELEGUE TECHNIQUE SUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CLUBS**

Didier FEUILLOLEY relate un document de travail qui précise les tâches et les missions des délégués techniques.

Du fait du départ de personnes du service compétitions FFA, des tâches seront redirigées vers les membres de la CSO. A noter que sur les deux Championnats de France Elite, il faudra avoir sur place une personne de la CSO pour l'impression des dossards.

## **CAHIER DES CHARGES DES COMPETITIONS**

Daniel ARCUSET nous informe que prochainement un groupe de travail va se réunir sur la mise à jour de tous les cahiers des charges.

## **LIVRET DES REGLEMENTS DES COMPETITIONS ESTIVALES GERES PAR LA CSO**

Ce livret est en cours de finalisation de rédaction. Nous demandons aux responsables des divers Championnats un retour pour fin décembre. A ce jour, les réponses reçues sont relatives aux généralités, aux Championnats Elite, aux Championnats de France des clubs, Parution prévue courant janvier.

## **CHAMPIONNATS DE FRANCE NOUVELLE FORMULE**

Une réunion entre Patrice GERGES, Didier FEUILLOLEY, Anne TOURNIER LASERVE, Philippe LEYNIER et le Président de la CSO s'est tenue courant octobre pour parler des Championnats de France « ELITE ». La formule actuelle est trop longue en horaires et donc pas lisible pour le public, la télévision et les clubs.

Pour 2021, des Championnats de France « ELITE » en juin pourraient voir le jour sous une nouvelle formule ouverte seulement aux athlètes sélectionnables en Equipe de France et qui serait « complété » en juillet par un Championnat type « OPEN de France » ouvert à tous les licenciés compétition de la FFA.

A la suppression des Finales « B » du 5000m du 3000m steeple comme en 2020, il est envisagé éventuellement le retrait des Epreuves Combinées qui seraient alors intégrées à des Championnats de France des Epreuves Combinées toutes catégories d'âges et la suppression de la Marche. Cette nouvelle formule nous amènerait à proposer un horaire de Championnat 2 journées entières. D'où plus de lisibilité, des Championnats plus dynamiques et moins coûteux pour les clubs.

## **CALENDRIER 2020-2021**

Les orientations du calendrier 2021 proposées par le « Groupe Calendrier réuni le 06/11 sont présentées pour simple information avec différentes options pour certains championnats. Le Comité Directeur du 22/11 sera informé des options d'élaboration du calendrier 2021.

## **RECORDS**

Les 2 records de relais 4x400m Mixte (Minsk et Doha) toujours en attente de la notification du résultat du contrôle Anti-dopage.

## QUESTIONS DIVERSES

### Concernant les rappels des clubs sur les pénalités pour non-participation aux Championnats de France

Le délai de transmission à la CSO du certificat médical est de 8 jours. A l'issue, le responsable du Championnat adresse au service comptabilité de la FFA le tableau avec les pénalités à appliquer pour transmission aux ligues (note de débit).

La CSO décide de ne plus accepter de réclamation au-delà d'un certain délai après le jour où a été prononcée la pénalité (2 mois).

**Epreuves Cadets et Juniors** : le tableau du livret indique que sur les Championnats ELITE, ces 2 catégories peuvent participer à des courses de 1 500m et 3 000m (page 7 du livret des compétitions hivernales). La CSO demande à la DTN de préciser ce point par rapport, et en cohérence, avec l'interdiction des Cadets de participer à des courses supérieures au 200m et au 400m pour les Juniors.

## DATES DES REUNIONS 2020

Les réunions de la CSO débuteront dès 17h00 :

- le mardi 7 Janvier,
- le mardi 4 février,
- le mardi 17 mars,
- le mardi 5 mai,
- le mardi 2 juin.

- *Fin de la réunion : 20h10* -

**Alain TALARMIN**  
PRESIDENT CSO